

**Arbitrage :**

*L'arbitrage est un procédé par lequel un conflit est réglé, non pas par les tribunaux judiciaires, mais par un ou plusieurs arbitre(s), choisi(s) et rémunéré(s) par les parties en litige.*

*La sentence arbitrale s'impose aux parties comme une décision de justice.*

*Les avantages recherchés dans le cadre d'un arbitrage sont la compétence spéciale des arbitres, la rapidité et la confidentialité.*

*Il est fréquemment demandé aux avocats, en raison de leur compétence et de leur indépendance, d'intervenir comme arbitres.*